



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

Convocation envoyée le 9 juin 2023

---

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 29

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 8

---

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN  
Monsieur Thierry FALCONNET  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Rémi DETANG  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Dominique GRIMPRET  
Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Jean-Claude GIRARD  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN  
Madame Christine MARTIN

Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Nicolas BOURNY  
Madame Céline TONOT  
Madame Nadjoua BELHADEF  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Monsieur Denis HAMEAU  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Laurent GOBET  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Madame Karine HUON-SAVINA

Madame Ludmila MONTEIRO  
Monsieur Jean-Michel  
VERPILLOT  
Monsieur Lionel SANCHEZ  
Monsieur Gérard HERRMANN  
Madame Dominique BEGIN-  
CLAUDET  
Monsieur Patrick CHAPUIS  
Monsieur Patrick BAUDEMMENT  
Madame Monique BAYARD

---

### **Membres absents :**

Monsieur Jean-François DODET  
Madame Claire TOMASELLI  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Monsieur Guillaume RUET  
Monsieur Jacques CARRELET  
DE LOISY  
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie  
KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN  
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine  
HOAREAU  
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET  
Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET  
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN  
Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt – CDC Habitat Social – Eco-réhabilitation de 220 logements - 5 rue des Retisseys à Talant.**

CDC Habitat Social réalise l'éco-réhabilitation de 220 logements situés 5 (A ,B,C,D,E,F ,G) rue des Retisseys à Talant. Cette opération a bénéficié du soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 356 500 € par délibération en date du 12/11/2020.

Pour le financement de cette opération, le bailleur entend contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt d'un montant total de 7 155 087,00 €, se décomposant comme suit :

- un Prêt Amélioration (PAM) d'un montant de 5 107 087,00 € sur 20 ans ;
- un PAM Eco-prêt d'un montant de 2 048 000,00 € sur 20 ans.

CDC Habitat Social sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100 % du montant de ces prêts, qui représentent 66,67 % du coût prévisionnel d'opération (10 730 839,00 € TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°145225 en annexe signé entre CDC Habitat Social et la Caisse des dépôts et consignations,

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** à CDC Habitat Social, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 155 087, 00 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération d'éco-réhabilitation de 220 logements situés 5 (A,B,C,D,E,F,G) rue des Retisseys à Talant, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 145225 constitué de deux lignes. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 7 155 087,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt . Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération .
- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre CDC Habitat Social et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN POUR : 37

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN